

67122

OBJET :

Augmentation  
du traitement  
des agents  
contractuels

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 19 décembre 1966 relative à l'augmentation des traitements des agents contractuels pour l'année 1967,

Considérant que ces agents n'ont pu bénéficier des majorations de traitement accordées au cours de l'année 1967 aux employés payés sur la base d'un indice,

DECIDE :

- qu'à compter du 1er janvier 1968 les traitements mensuels des agents contractuels seront les suivants :

- M. LANIER, Directeur de la Criée.....	748 F
- M. POINSOT, Directeur du palais des Congrès...	814 F
- M. RIVAS, Bibliothécaire.....	655 F
- Mme FUZEAU, Recette P.T.T. du Parc.....	421 F
- Mme ARNUT, Tennis de l'Orangerie : du 1.5. au 15.10	361 F
du 16.10. au 30.4	158 F
- M. MASSON, Secrétaire C.E.G. Jules FERRY .....	382 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

APPROUVE  
La Rochelle, le 28 DEC. 1967  
Le Président  
POUR LE PRÉFET,  
Le Secrétaire Général,

L. LALANDE



POUR COPIE CONFORME,  
Pour le Préfet et par autorisation,  
L'Attaché, Ch. de 2<sup>e</sup> classe

Handwritten signature in black ink.



Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Handwritten signature in blue ink.